

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} juin 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 27

D23.059

L'an deux mille vingt-trois,

le premier juin,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : CITERIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, POUGET Valérie, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme, DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.059: DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des écritures d'ajustement et de compte à compte apparaissent nécessaires sur le budget principal.

Il s'agit notamment de prendre en compte,

1) en fonctionnement :

- l'inscription des écritures relatives au programme d'animation Natura 2000 en 2023 (en dépenses et en recettes)
- l'ajustement de la fraction de TVA nationale suite à la notification de la TVA définitive 2022
- des régularisations de compte à compte

2) en investissement :

- des régularisations du FCTVA (inscription du FCTVA du 4^{ème} trimestre 2022 et régul TVA sur l'achat du compacteur)
- l'ajustement du programme des acquisitions pour l'équipe technique suite à l'achat d'un compacteur d'occasion
- l'inscription de la subvention de la Région pour le programme d'optimisation de la crèche de La Canourgue, pour un montant de 9 000 €, et la diminution de l'emprunt correspondant
- l'ajustement de la subvention FRAT du Département pour le hangar de la déchetterie d'Esclanèdes
- des régularisations de compte à compte.

M. Philippe ROCHOUX, Vice-Président en charge de la Commission Finances, propose d'établir une décision budgétaire modificative N°1 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération N°D23.046 en date du 6 avril 2023 adoptant le Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative N°1 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées, à savoir :

Section fonctionnement

Article	Désignation		S	service	Montant
6236	Catalogues et imprimés	F	D	natura	-3 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	F	D	natura	-150,00 €
62878	Remboursement autres organismes	F	D	natura	25 491,35 €
6288	Autres services extérieurs	F	D	adm	-21 045,67 €
	Total Dépenses fonctionnement				1 295,68 €
7351	Fraction TVA nationale compensati FDL	F	R	adm	-4 716,00 €
74718	Autres participations (natura 2000)	F	R	natura	-2 493,74 €
74758	Participations autres organismes	F	R	natura	8 505,42 €
	Total Recettes fonctionnement				1 295,68 €

Section Investissement

Article	Désignation	F/I	S	N°Op	Montant
2138	Acquisitions foncières	I	D		76 422,01 €
21578	Achat compacteur	I	D		10 000,00 €
	Total Dépenses fonctionnement	I	D		86 422,01 €
10222	FCTVA	I	R		84 958,89 €
1321	Subvention FRAT (département)	I	R		1 463,12 €
1322	Subvention Région Occitanie	I	R	133	9 000,00 €
1641	Emprunt	I	R	133	-9 000,00 €
	Total Recettes fonctionnement	I	R		86 422,01 €

DECIDE d'établir une décision modificative N°1 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 juin 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL